

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2021- 153

Date de la convocation : 10/11/2021

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 78

Conseillers représentés : 15

Le dix-huit novembre deux mille vingt et un, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Les Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : : 001 POTRON Pierre , 002 VILLERETTE Nicolas , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 011 BOILEAU Odile , 012 RATAUX Frédéric , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 019 LABBE José , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 023 GENTY Jean Charles , 024 DE POUILLY Jean , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 HAULIN Eric , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne , 041 RANSON Christophe , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 054 VALET Bruno , 056 DANNEAUX Dominique , 057 CARBON Thierry , 058 RAULET Olivier , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 064 MALVAUX André , 067 ALBAUD Gilles , 068 HAULIN Bertrand , 070 GROSSELIN Jacques , 071 MARCHAND Fabrice , 073 BOXEBELD Pascal , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 078 RENAUX Thierry , 079 BERTHELEMY Mathieu , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 085 DEGLAIRE Thierry , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 GUILLAUME Marie Pol , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 110 DION Valentine , 115 MACHINET Jean Baptiste , 116 LAIES Benoit , 117 LAMPSON Nadège , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 007 HULOT Christian (à 011 BOILEAU Odile) , 008 CARRE Joël (à 001 POTRON Pierre) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 022 DESTENAY Roland (à 026 LOBIDEL Alain) , 031 LALLEMENT Séverine (à 023 GENTY Jean Charles) , 040 MATHIAS Frédéric (à 110 DION Valentine) , 042 HUSSON POISSON Fanny (à 044 POU CET Eric) , 043 SEMBENI Peggy (à 046 SINGLIT Benoît) , 055 VERNEL Martine (à 012 RATAUX Frédéric) , 059 LECLERCQ Guy (à 068 HAULIN Bertrand) , 069 OUDIN Hubert (à 099 LE GALL Jean François) , 074 DUMANGE Dominique (à 089 VAN DEN BERGH Charles) , 094 MINET Maxime (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 111 DUGARDY Yann (à 120 PAYEN Françoise) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) ,

Secrétaire de séance : M. Gérald LORFOEUVRE

OBJET : PROTEAME - APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION STATUTAIRE RELATIF AU NOMBRE DE SIEGES D'ADMINISTRATEUR ATTRIBUE AUX COLLECTIVITES LOCALES ACTIONNAIRES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE PROTEAME

Des termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2017 , et du procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 octobre 2021 de la société Protéame, il résulte une modification du nombre de sièges d'administrateur attribué aux Collectivités Locales Actionnaires, et une modification de l'article 15 - alinéa 3 des statuts.

En application du principe de proportionnalité établi par les dispositions de l'article 1.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, 13 sièges seraient attribués statutairement aux Collectivités Actionnaires, contre 12 prévus à l'Assemblée Générale du 6 avril 2017, il sera proposé en Assemblée Générale Mixte de Protéame aux Collectivités Actionnaires, de répartir ces 13 sièges de sorte à faire prévaloir leur représentation directe au sein du Conseil d'Administration de la société dans l'ordre des participations au capital.

.../...

.../... page2/2 DC2021-153

Conseil Départemental des Ardennes (29,78%)	2 sièges
Ardenne Métropole (24,99 %)	2 sièges
Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (5.07%)	1 siège
Ville de Sedan (2.29%)	1 siège
Ville de Charleville-Mézières (2%)	1 siège
Communauté de Communes Ardennes Thiérache (0.94%)	1 siège
Ville de Reithel (0.79 %)	1 siège
Communauté de Communes Vallées et Plateaux d'Ardenne (0.68%)	1 siège
Communauté de Communes Argonne Ardennaise (0.48%)	1 siège
Communauté de Communes des Portes du Luxembourg (0.19%)	1 siège
Ville de Signy l'Abbaye (0.13%)	1 siège

Il sera proposé en Assemblée Générale Mixte de Protéame aux Collectivités Actionnaires, d'attribuer 5 sièges d'administrateurs aux non Collectivités actionnaires, tel que :

Caisse d'Epargne Grand Est Europe	1 siège
SAS Nord-Est Aménagement Promotion	1 siège
Espace Habitat	1 siège
U.I.M.M	1 siège
Caisse des Dépôts et Consignations	1 siège

Il est rappelé les dispositions de l'article L.1524-7 - alinéa 3 du Code Général des Collectivités territoriales, dont il résulte que, l'accord du représentant d'un groupement des collectivités territoriales, à peine de nullité sur la modification portant sur les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale, ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet de modification statutaire de Protéame fixant à 13 le nombre de sièges attribués aux Collectivités Locales Actionnaires sur les 18 sièges qui composent le Conseil d'Administration.

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions des articles 1.1.524-1 et 1.1524-5,
VU le projet des résolutions arrêté par le Conseil d'Administration de Protéame en date du 5 octobre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- D'APPROUVER le projet de modification statutaire portant sur le nombre de sièges d'administrateur attribué aux Collectivités Locales Actionnaires de Protéame, pour fixer ce nombre à 13 sièges sur les 18 sièges composant le Conseil d'Administration et la modification corrélative de l'article 15 - alinéa 3 des statuts ;
- D'APPROUVER la répartition des sièges d'administrateurs comme indiqué ci-dessus;
- DE DONNER tout pouvoir au représentant de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise à l'Assemblée Générale de Protéame pour porter un vote favorable à la résolution relative à cette modification statutaire.

Le résultat du vote est le suivant :

90 voix POUR ,

1 voix CONTRE : 051 RAGUET Philippe,

2 ABSTENTIONS: 017 BESTEL Bernard , 096 LESOILLE Patrick.

Pour copie conforme

Le Président,

Benoît SINGLIT



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le
et de sa publication ou notification le

23 NOV. 2021

23 NOV. 2021